



**Par dépôt électronique, courriel et messenger**

Le 13 décembre 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
Édifice Jean-Lesage - 4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité**  
**Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT**

---

Monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le « Distributeur ») constate l'absence de commentaires des intervenants relativement aux modifications au texte des Conditions de service déposées le 21 novembre 2017. Il prend également acte du fait que OC évalue que le texte est conforme à la décision D-2017-118. Sous réserves de toute question que pourrait avoir la Régie sur cette proposition, le Distributeur la considère complète et demande à la Régie de l'approuver.

En suivi de la décision D-2017-118, le Distributeur dépose une mise à jour des prix et frais liés au service d'électricité ainsi que de certains libellés des tableaux I-A à II-L du chapitre 20 des Conditions de service par souci de cohérence avec les différents articles (pièce HQD-20, documents 5 et 6). Le Distributeur dépose également une version française et anglaise des Conditions de service (pièces HQD-20, documents 6 et 7). Le Distributeur a procédé au retrait du bloc « Travaux occasionnés par le client » à l'article 10.1.4, en conformité avec le retrait de l'article 9.7.6 demandé par la Régie dans sa décision D-2017-118 (paragraphe 619).

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat  
JOT/jg  
p. j.  
c. c. Intervenants (par courriel seulement)